LG4
Société par actions simplifiée
au capital de 742 488 euros
Siège social : 7 rue Stéphane Hessel
ZAC des Meuniers
95550 BESSANCOURT
898 634 506 RCS PONTOISE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 31 JUILLET 2026

- **Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 janvier 2026 ;**
- **Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.**

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 janvier 2026 s'élevant à (335 290) euros de la manière suivante :

- En totalité au compte « report à nouveau »	(335 290) euros
- par prélèvement du compte « report à nouveau »	523 714,00 euros
- par prélèvement du compte « autres réserves »	538 043,84 euros
Soit un total de distribution de dividendes de	1 061 757,84 euros
Soit 1,43 euros par action	

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter du 1er août 2026.

Les modalités de mise en paiement du dividende seront fixées par le Président.

Compte tenu du démembrement d'une partie des actions de la Société et de la volonté de l'usufruitier d'appréhender la distribution prélevée sur les postes « Report à nouveau » et « Autres réserves », les sommes distribuées au titre de ces réserves et du report à nouveau lui seront attribuées en pleine jouissance conformément à l'article 30 des statuts. En conséquence, l'usufruitier sera tenu à une obligation de restitution à l'égard des nus-propriétaires et deviendra quasi-usufruitier desdites sommes dans les conditions prévues aux articles 587 et suivants du Code civil.

L'Assemblée Générale précise que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2026 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à la somme de 1 061 757,84 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8 % perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 18,6 % (taux applicable au 1er janvier 2026). Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :
- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Il a en outre été rappelé que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le	**Distribution**	**Dividendes éligibles à la réfaction de 40%**	**Dividendes non éligibles à la réfaction de 40%**
31 janvier 2025	141 072,72 euros, Soit 0,19 euros par action	141 072,72 euros	/
31 janvier 2024	193 046,88 euros, Soit 0,26 euros par action	193 046,88 euros	/

	action		
31 janvier 2023	163 347,36 euros, Soit 0,22 euros par action	163 347,36 euros	/

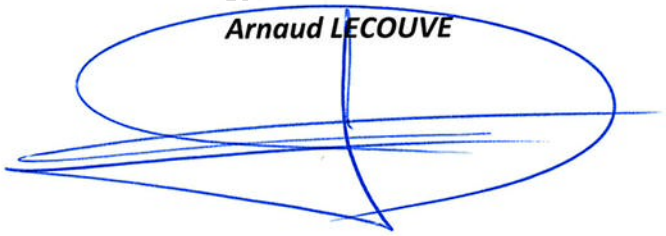
Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

SIXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs à la société XL1 Avocats, dont le siège social est situé 5 avenue Bertie Albrecht, 75008 PARIS immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro 405 350 398, pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

Certifié conforme
Le Président
Arnaud LECOUVE



Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

① BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2026

Désignation de l'entreprise : **SAS LG4** — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * : 12

Adresse de l'entreprise : 7 RUE STEPHANE HESSEL 95550 BESSANCOURT — Durée de l'exercice précédent * : 12

Numéro SIRET * : 8 9 8 6 3 4 5 0 6 0 0 0 1 5 — Néant ☐ *

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N, clos le, 31012026 Net 3	N-1 31012025 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement*	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
	Fonds commercial	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles (1)	AJ		AK		
	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL		AM		
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	2 566	AS 1 827	739	1 313
	Autres immobilisations corporelles	AT	215 327	AU 61 657	153 669	193 089
	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV		AW		
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations	CS	1 164 853	CT 379 331	785 522	1 138 704
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB	2 470 616	BC	2 470 616	2 195 513
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières *	BH	2 800	BI	2 800	2 800
	TOTAL (II)	BJ	**3 856 162**	BK **442 815**	**3 413 347**	**3 531 419**
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		4 703
ACTIF CIRCULANT — CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	102 400	BY	102 400	117 000
	Autres créances (3)	BZ	1 229 493	CA	1 229 493	42 509
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
ACTIF CIRCULANT — DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	48 045	CG	48 045	180 015
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	3 085	CI	3 085	7 114
	TOTAL (III)	CJ	**1 383 023**	CK	**1 383 023**	**351 341**
	Frais d'émission d'emprunt (IV)	CW				
	Primes de remboursement des emprunts (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif et différences d'évaluation * (VI)	CN				
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	**5 239 185**	1A **442 815**	**4 796 370**	**3 882 760**

Renvois : (1) Dont droit au bail: — (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP 2 473 416 — (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété: * Immobilisations : — Stocks : — Créances :

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

Le Président -

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

② BILAN - PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051 2026

Désignation de l'entreprise SAS LG4 — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 742 488)	DA	742 488	742 488
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	94 543	94 543
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	542 861	542 861
	Report à nouveau	DH	859 004	897 064
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	**(335 290)**	**103 013**
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	**1 903 607**	**2 379 970**
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	1 157 167	455 804
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	1 650 566	977 751
	Instruments financiers à terme	D1		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	19 239	10 886
	Dettes fiscales et sociales	DY	65 791	58 349
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	**2 892 763**	**1 502 790**
	Ecarts de conversion passif et différences d'évaluation* **(V)**	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	**4 796 370**	**3 882 760**

RENVOIS				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 866 135	1 149 729
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

③ COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2026

Désignation de l'entreprise : **SAS LG4** — Néant ☐*

			Exercice N				Exercice (N-1)
			France	Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA / FB / FC					
	Production vendue biens*	FD / FE / FF					
	Production vendue services *	FG / FH / FI	762 000			762 000	762 000
	Chiffres d'affaires nets*	FJ / FK / FL	**762 000**			**762 000**	**762 000**
	Production stockée *	FM					
	Production immobilisée *	FN					
	Subventions d'exploitation	FO					
	Reprises sur amortissements et provisions *	FP					15 784
	Produits de cessions d'immobilisation incorporelles et corporelles	F1					
	Autres produits (1) (11)	FQ				52	2 000
	Total des produits d'exploitation (2) (I)	FR				**762 052**	**779 784**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *	FS					
	Variation de stocks (marchandises)*	FT					
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *	FU					
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*	FV					
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *	FW				130 426	81 484
	Impôts, taxes et versements assimilés *	FX				9 262	9 439
	Salaires et traitements *	FY				458 082	441 982
	Cotisations sociales (10)	FZ				186 173	200 217
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobili-sations - dotations aux amortissements * (14)	GA				43 160	28 673
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobili-sations - dotations aux dépréciations	GB				379 331	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations et dépréciations *	GC					
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions	GD					
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	G1					
	Autres charges (12)	GE				488	163
	Total des charges d'exploitation (4) (II)	GF				**1 206 922**	**761 958**
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)		GG				**(444 870)**	**17 826**
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)	GH					
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)	GI					
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)	GJ				57 238	61 781
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)	GK				3	3
	Autres intérêts et produits assimilés (5)	GL					
	Reprises sur dépréciations	GM					
	Différences positives de change	GN					
	Pdts nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie	GO					
	Produits des cessions d'immobilisations financières	G2					
	Total des produits financiers (V)	GP				**57 241**	**61 784**
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *	GQ					
	Intérêts et charges assimilées (6)	GR				62 852	40 281
	Différences négatives de change	GS					
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées	G3					
	Chges nettes s/ cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie	GT					
	Total des charges financières (VI)	GU				**62 852**	**40 281**
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)		GV				**(5 610)**	**21 503**
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)		GW				**(450 480)**	**39 330**

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

DGFiP N° 2053 2026

④ COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise **SAS LG4** — Néant ☐*

		Exercice N	Exercice N-1
Produits exceptionnels (7) (VII)	HD		55 000
Charges exceptionnelles (6 bis - 6 ter - 7) (VIII)	HH		49 837
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	HI		**5 163**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)	HK	(115 190)	(58 521)
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	HL	**819 293**	**896 569**
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	HM	**1 154 584**	**793 556**
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)	HN	**(335 290)**	**103 013**

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2)	Dont produits de locations immobilières	HY	
	Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G	
(3)	Dont - Crédit-bail mobilier *	HP	
	Dont - Crédit-bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles	A8	
	dont cotisations facultatives Madelin A10		
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A11		
(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2°, al.3)	HS	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
AMENDES		
CESSION D'IMMOS		

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

COMPTES ANNUELS

Exercice du **01/02/2025** au **31/01/2026**

ANNEXES

Annexe au Bilan

Annexe au bilan avant répartition qui présente les caractéristiques suivantes :

- Le bilan de l'exercice présente un total de **4 796 370** euros

- Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche :

 - un total produits de **819 293** euros
 - un total charges de **1 154 584** euros

 - dégage un résultat de **-335 290** euros

L'exercice considéré :
- débute le **01/02/2025**
- finit le **31/01/2026**
- et a une durée de **12** mois.

Les notes (ou tableaux) ci-après, font partie intégrante des Comptes Annuels.

Ces comptes annuels sont établis par le dirigeant de **SAS LG4** avec le concours du cabinet qui intervient dans le cadre de sa mission de **Présentation des Comptes Annuels** qui lui a été confiée.

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **4 796 370** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **819 293** euros et un total **charges** de **1 154 584** euros,dégageant ainsi un **résultat** de **-335 290** euros.

L'exercice considéré débute le **01/02/2025** et finit le **31/01/2026.**
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2022-06 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 26 décembre 2023, modifiant le règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables relatif au Plan Comptable Général.

Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) minoré des remises, rabais et escomptes obtenus.

Amortissements

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif (fiscal) en fonction de la durée normale d'utilisation du bien.

- Immobilisations non décomposables : conformément aux mesures de simplifications pour les PME, ces immobilisations sont amorties sur la durée d'usage fiscalement admise.
- Immobilisations décomposables : si les éléments d'un actif ont des durées d'utilisations différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun est retenu.

La dépréciation des immobilisations est évaluée par l'entité à chaque clôture, au moyen de test de

Règles et Méthodes Comptables

dépréciation effectué dès qu'existe un indice de perte de valeur.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.
Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.
Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Immobilisations

Règlement ANC 2022-06

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/01/2026
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agenct aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	2 566					2 566
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport	203 185					203 185
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	8 975		3 167			12 141
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**214 726**		**3 167**			**217 892**
FINANCIERES	Participations	1 138 704		26 149			1 164 853
	Créances rattachées à des participations	2 195 513		310 312		35 209	2 470 616
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	2 800					2 800
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	3 337 018		336 461		35 209	3 638 269
	TOTAL	3 551 743		339 628		35 209	3 856 162

Amortissements

Règlement ANC 2022-06

		Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/01/2026
					Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Fonds commercial						
	Autres immobilisations incorporelles						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencement aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels			1 253	573		1 827
	Autres Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport			17 212	40 237		57 449
	Matériel de bureau, mobilier			1 859	2 349		4 208
	Emballages récupérables et divers						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			**20 324**	**43 160**		**63 484**
	TOTAL			**20 324**	**43 160**		**63 484**

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortissement à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Dettes garanties par des Sûretés Réelles

Nat. Dette	Nature de la Garantie	Org. Bénéficiaire	Montant début	31/01/2026
Emprunts			1 200 000	1 017 670
		TOTAL	**1 200 000**	**1 017 670**

Capital social

	31/01/2026	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice	742 488,00	1,0000	742 488,00
	Emises pendant l'exercice		0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice		0,0000	
	Du capital social fin d'exercice	**742 488,00**	**1,0000**	**742 488,00**

Effectif moyen

	31/01/2026	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Cadres & professions intellectuelles supérieures	2	
	Professions intermédiaires		
	Employés		
	Ouvriers		
	TOTAL	**2**	

Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06

		31/01/2026	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations	2 470 616	2 470 616	
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	2 800	2 800	
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	102 400	102 400	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	50 000	50 000	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	31 423	31 423	
	Taxes sur la valeur ajoutée	23 128	23 128	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés	1 120 199	1 120 199	
	Débiteurs divers	4 743	4 743	
	Charges constatées d'avance	3 085	3 085	
	TOTAL DES CREANCES	**3 808 394**	**3 808 394**	

Prêts accordés en cours d'exercice	
Remboursements obtenus en cours d'exercice	
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	

		31/01/2026	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	1 157 167	130 539	446 432	580 196
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	19 239	19 239		
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	28 986	28 986		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	25 400	25 400		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	11 405	11 405		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés	1 650 566	1 650 566		
	Autres dettes				
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	**2 892 763**	**1 866 135**	**446 432**	**580 196**

Emprunts souscrits en cours d'exercice	800 000
Emprunts remboursés en cours d'exercice	102 460
Emprunts dettes associés (personnes physiques)	4 072

Variations des Capitaux Propres

Règlement ANC 2022-06

	Capitaux propres clôture 31/01/2025	Affectation du résultat N-1 [1]	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice [2]	Capitaux propres clôture 31/01/2026
Capital social	742 488				742 488
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...					
Ecarts de réévaluation					
Réserve légale	94 543				94 543
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves	542 861				542 861
Report à nouveau	897 064	(38 059)			859 004
Résultat de l'exercice	103 013	(103 013)		(335 290)	(335 290)
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	**2 379 970**	**(141 073)**		**(335 290)**	**1 903 607**

Date de l'assemblée générale 30/05/2025
Dividendes attribués 141 073
[1] dont dividende provenant du résultat n-1 141 073
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 2 238 897
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif 2 238 897
[2] Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice
Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure (476 363)

Ventilation du chiffre d'affaires

	France	Export	Total
Ventes de marchandises			
Production vendue de biens			
Production vendue de travaux			
Production vendue de services	762 000		762 000
TOTAL	**762 000**		**762 000**

Honoraires des Commissaires aux Comptes

Règlement ANC 2025-01	Commissaire aux comptes 1				Commissaire aux comptes 2			
	31/01/2026	31/01/2025	%	%	31/01/2026	31/01/2025	%	%
Honoraires des commissaires aux comptes certifiant les comptes								
Honoraires afférents à la certification des comptes	2 733	2 653	*100,00*	*100,00*				
Honoraires afférents à la certification des informations en matière de durabilité (*)								
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes et la certification des informations en matière de durabilité								
Total	**2 733**	**2 653**	*100,00*	*100,00*				

(*) pour les missions prévues au II de l'article L.821-54 du code de commerce

Honoraires des commissaires aux comptes (CAC) ne certifiant pas les comptes et des Organismes tiers indépendants (OTI) pour la certification des informations en matière de durabilité						
Honoraires des commissaires aux comptes (CAC) ne certifiant pas les comptes et des Organismes tiers indépendants (OTI) pour la certification des informations en matière de durabilité (*)						

(*) pour les missions prévues au II de l'article L.821-54 du code de commerce pour les commissaires aux comptes et à l'article L.822-24 du code de commerce pour les OTI »

Filiales et participations

A. Filiales (plus de 50%)
B. Participations (10 à 50%)

31/01/2026	Capitaux propres	Quote part du capital détenue (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus		Montant net des prêts et avances consentis par la sté
			Brute	Nette	
A1. Renseignements détaillés pour chaque filiale					
SAS NOLEX	(1 146 549)	100,00	379 331	379 331	1 276 488
SAS 2A DISTRIBUTION	2 833 124	99,99	748 702	748 702	
SCI IMMO.BESS	(251 453)	98,00	1 139	1 139	1 045 320
SCI ALEC	1 266 381	90,00	1 979	1 979	
A2. Renseignements globaux pour les filiales non reprises au A1					
A. Total des filiales	**2 701 503**	**387,99**	**1 131 151**	**1 131 151**	**2 321 807**
B1. Renseignements détaillés pour chaque participation					
B2. Renseignements globaux pour les participations non au B1					
B. Total des participations					
C. Total des filiales et des participations (A + B)	**2 701 503**	**387,99**	**1 131 151**	**1 131 151**	**2 321 807**

	Montant des engagements donnés par la sté	Chiffre d'affaires hors taxe du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société	Observations
A1. Renseignements détaillés pour chaque filiale					
SAS NOLEX		532 513	(357 186)		
SAS 2A DISTRIBUTION		34 551 024	700 821		
SCI IMMO.BESS		122 031	(52 598)		
SCI ALEC		737 014	286 322		
A2. Renseignements globaux pour les filiales non reprises au A1					
A. Total des filiales		**35 942 581**	**577 360**		
B1. Renseignements détaillés pour chaque participation					
B2. Renseignements globaux pour les participations non au B1					
B. Total des participations					
C. Total des filiales et des participations (A + B)		**35 942 581**	**577 360**		

LG4 SAS
ZAC Des Meuniers
7 Rue Stéphane HESSEL
95550 BESSANCOURT

Rapport du Commissaire aux Comptes
sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 Janvier 2026

Emmanuel DELAUBERT
14, Avenue de Creully
14000 CAEN

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Janvier 2026

Aux associés de la société LG4,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société LG4 relatifs à l'exercice clos le 31 Janvier 2026, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er Février 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 31/01/2026 s'établit à 785.522 €uros, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Caen, le 10 Juillet 2026

Le Commissaire aux comptes

Emmanuel DELAUBERT

